

Commission de services régionaux 11
Comité de révision et de rajustement de l'aménagement «CRRA»

Procès verbal de la séance 19-12 «le mardi le 17 décembre 2019 à 17h 00»
Commission de services régionaux 11, 860, rue Prospect à Fredericton

MEMBRES PRÉSENTS : Eldon Hunter, Susan Jonah, Tom Nisbet, Mike Chamberlain, Bernie Hoganson, Paul Milburn, Bobbi Hartt, Brian Toole, Peter Morrison, Peter Corey

MEMBRES ABSENT : Blaine Nason

SONT AUSSI PRÉSENTS : Stephen McAlinden, directeur général de la planification et développement; Robin Canavan, agente d'aménagement; Mary Stone, secrétaire de séance.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par E. Hunter; Appuyée par B. Hartt

PROPOSITION : « Que l'ordre du jour soit adopté comme présenté ».

Proposition Adoptée

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par P. Milburn; Appuyé par B. Toole

PROPOSITION : « Que le procès-verbal de la séance 19-10 soit approuvé comme présenté ».

Proposition Adopté

3. DÉCLARATION DES CONFLITS D'INTÉRÊTS : Aucun

4. DÉROGATIONS DES AGENTS D'AMÉNAGEMENT : Stephen McAlinden a présenté des réapprobations de lotissement et des dérogations des agents d'aménagement pour les mois d'octobre et novembre 2019.

5. AFFAIRES NOUVELLES :

Point 19-12-05

Demandeur : Stephen Albee

Stephen Albee - Dérogation
Considération d'une dérogation de retrait de cour avant.

Proposé par M. Chamberlain; Appuyé par P. Morrison

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 55(1)(b) – de *la loi sur l'urbanisme*; approuve une dérogation de 40 mètres dans le retrait de la cour avant pour permettre aux bâtiments accessoires (garage et remise) d'être situés à un retrait de 127 mètres de la route 105.

Proposition Adopté

Point 19-12-06:

Demandeur : WSP Canada

Lotissement Moffitt 2019

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Considération d'une dérogation de la superficie d'un lot.

Proposé par E. Hunter; Appuyé par B. Toole

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* et sous vertu du paragraphe 55(1)(b) – de *la loi sur l'urbanisme* :

1. approuve un droit-de-chemin privé pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Moffitt 2019 » sous réserve :
 - a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
 - b. la zone tampon de 30 mètres des cours d'eau soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau »; et,
 - c. un accord de droit-de-chemin privé à traverser les NIP# 75043851, 75089318 et 75043687 été présenté avec le plan final de lotissement.
2. approuve une dérogation de 2400 mètres carrés dans la superficie d'un lot pour créer le lot 19-1 d'une superficie de 1600 mètres carrés.

Proposition Adopté

Point 19-12-07:

Demandeur : Central Surveys

Lotissement McAleer No. 2019-1

Considération de la création d'un lot sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par S. Jonah; Appuyé par M. Chamberlain

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de dix metres pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement McAleer 2019-1 » sous réserve :

- a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- b. la zone tampon de 30 mètres des terres humides soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau ».

Proposition Adopté

Point 19-12-08:

Demandeur : SurTek Group

Lotissement Amending Gordon Chase No. 7
Considération de la création de deux lots sur un droit-de-chemin privé.
Considération des dérogations dans la largeur et la superficie des lots.

Proposé par B. Toole; Appuyé par E. Hunter

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* et sous vertu du paragraphe 55(1) – de *la loi sur l'urbanisme* :

1. approuve un droit-de-chemin privé de dix mètres pour le développement de terre comme indiqué sur le plan « Lotissement Amending Gordon Chase No. 7 » sous réserve :
 - a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
 - b. le plan de lotissement final compris une note indiquant qu'il n'y a pas de structures permanentes sont autorisées sur les lots 2019-1 et 2019-2;
 - c. a right- accord de droit-de-chemin privé à traverser le NIP# 45014412 été présenté avec le plan final de lotissement;
 - d. la zone tampon de 30 mètres de Maquapit Lake soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau »; et,
2. approuve une dérogation de 2073 mètres carrés dans la superficie d'un lot pour créer le lot 2019-1 d'une superficie de 1927 mètres carrés;
3. approuve une dérogation de 2188 mètres carrés dans la superficie d'un lot pour créer le lot 2019-2 d'une superficie de 1812 mètres carrés; et,
4. approuve une dérogation de 17.4 mètres dans la largeur d'un lot pour créer le lot 2019-1 et le lot 2019-2 d'une largeur de 36,6 mètres chacun.

Proposition Adopté

Point 19-12-09:

Demandeur : Don-More Surveys & Engineering

Lotissement Ronald Wilmot Cole
Considération de la création de deux lots sur un droit-de-chemin privé.

Proposé par M. Chamberlain; Appuyé par B. Toole

PROPOSITION : Le comité de révision et de rajustement de l'aménagement de la Commission de services régionaux 11 sous vertu du paragraphe 6(1) – du *règlement provincial sur le lotissement* approuve un droit-de-chemin privé de dix metres pour le développement de terre comme indiqué sur le plan «Lotissement Ronald Wilmot Cole» sous réserve :

- a. le plan de lotissement final étant estampé avec la note « Droit-de-chemin privé »;
- b. la zone tampon de 30 mètres de Grand Lake soit indiqué sur, et la déclaration suivante étant ajoutée au plan final « Cette zone est soumise au Règlement sur la modification d'un cours d'eau et d'une terre humide (90 80) de la Loi sur l'assainissement de l'eau ».

Proposition Adopté

6. AJOURNEMENT

Proposé par E. Hunter

PROPOSITION : « L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h 30 ».

Proposition Adopté

Tom Nisbett, Président

Mary Stone, Secrétaire de séance